
Renvoi au comité des domaines de l'adresse de la société populaire de Mormant (Seine-et-Marne) informant de l'envoi de ses dépouilles d'église au district, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de la société populaire de Mormant (Seine-et-Marne) informant de l'envoi de ses dépouilles d'église au district, lors de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 195;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34557_t1_0195_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

A ton aspect Montagne chérie, tous les tyrans pâlissent de crainte et d'effroi, tu as renversé les hydres affreux du despotisme et du fanatisme qui ont toujours dévoré l'état, nous t'en félicitons; et de peuples esclaves que nous étions, nous sommes devenus des hommes libres, des hommes raisonnables, des amis de la Patrie, ses défenseurs, en un mot des républicains et c'est à ce titre que nous jurons de tenir ou plutôt mourir. Nos enfants sont au nombre de près de cent dans les armées de la République pour la défendre en secondant nos vœux, ils se battent journellement comme des lions contre nos esclaves ennemis, pas un de ces enfants n'a encore souffert être prisonnier, d'aucuns ont préféré la mort à l'esclavage, les autres, si, ils se trouvoient surpris, suivront le même exemple.

Comme tes travaux, Ste Montagne sont posés sur de grands principes, que tu as corrigé et détruit de grands abus, qu'en place tu y as fait succéder des lois et une Constitution admirable pour des hommes libres, crois comme nous que tu as encore besoin [de rester] à ton poste pour quelque temps afin de combattre les ennemis de la République tant au dedans qu'au dehors. Ceux du dedans sont néanmoins presque tous abattus ou enfermés, ceux du dehors ont fort à souffrir du courage de nos soldats et nous vivons gais et contents dans la douce espérance qu'ils ne seront pas longtemps sans être entièrement vaincus, car tous les jours on leur tue bien des hommes esclaves, en conséquence nous t'invitons Ste Montagne à rester à ton poste inébranlable jusqu'à ce que tous les tyrans et fanatiques de l'Europe soient ou vaincus ou raccourcis.

Nous te faisons passer les dons patriotiques pour les frais de la guerre, des sans-culottes de notre Société; ils consistent en ce qui suit, savoir :

Le citoyen Favre, 4 écus de 6 l. à face de tyran; Eloi Huot, un écu de 3 l. portant l'effigie du tyran, une boucle de col et un congé absolu dans le régiment du tyran pour être brûlé; Henri Boivin, 4 écus de 6 l. à face royale; Louis Noël, le jeune dit Piéton a déposé 2 écus de 6 l. pour être échangés en assignats et donne une pièce d'argent étranger; Etienne Oudin a fait don d'une tabatière d'argent, un cachet, aussi d'argent. Le dit Etienne Oudin est vétérans [et] a encore déposé 2 chemises; Marie-Anne Jannin, épouse du dit Etienne Oudin fait don d'une paire de boucles d'argent; Claude Hautrive, 6 l. en numéraire; Le citoyen Collin, notaire 2 écus de 6 l. et 2 assignats de 5 livres; Pierre Collin, le jeune, 2 paires de boucles, une de col et une paire de boutons de manches le tout d'argent; Charles Fave, tourneur, a déposé 44 l. 8 s., en numéraire dont 12 l. pour les frais de la guerre et le reste pour être échangé contre des assignats et une chemise; Nicolas Etienne Varlet, une veste de drap fin et une pièce de 12 s. et aussi un congé du ci-devant régiment de Chartres pour être brûlé; Le citoyen Pierre Collard, ancien lieutenant provincial d'artillerie de la Fère, a remis à la municipalité sa croix de l'ordre de ci-devant St-Louis, avec le brevet. Il fait don de son habit uniforme avec l'épaulette en argent, une veste, une culotte pour nos frères d'armes, de plus il remet sa lettre d'officier; Louis Denizet, 6 l. en numéraire; Louis Jannin, un billet de 5 l. et une chemise; Jean Grangier dit Michel un écu de 3 l. savoir 40 s.

pour lui, 20 s. pour Louis Mouton, son gendre; Louis Noël l'aîné, une paire de boutons de manches, d'argent; l'épouse du citoyen Pierre Gallois dit Doudou, donne une petite croix d'or avec le cœur aussi d'or; Jean André Collard, volontaire un habit de drap; Pierre Nicolas Ferri un habit de drap et un bonnet. Jean François Jolly, instituteur provisoire 2 l. en assignats; le citoyen Joseph Caillet 2 écus de 6 l.; le citoyen Etienne Oudin vétérans, dont est parlé ci-dessus, remet encore son médaillon et son brevet pour être brûlé.

A l'égard des idoles, livres et vases du fanatisme de notre ci-devant église qui est à présent devenue par miracle le temple de la Raison, notre municipalité en secondant nos vœux, les a fait passer à notre district, ils consistent en 8 marcs, 7 onces d'argent, en 29 livres 6 onces de cuivre argenté, 203 livres 8 onces cuivre jaune, 43 livres 12 onces métal de cloches. En outre, une grosse cloche qui doit à présent déjà être employée à foudroyer nos esclaves ennemis, ainsi que les croix et ferments. S. et F.»

CAILLET (présid.), JOLLY (secrét.).

c

La société populaire et la commune de Mormant, département de Seine-et-Marne, écrivent qu'elles ont envoyé au district les dépouilles de leur église. Elles félicitent la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire.

Mention honorable (1).

Renvoyé au comité des domaines.

d

[Bellevue-les-Bains (2), 21 niv. II. A la Conv.]
(3)

« Citoyens représentants,

Ce n'étoit pas assez d'avoir aboli la tyrannie : ce n'étoit pas assez d'avoir fait courber la tête des tyrans sous la hache nationale; ce n'étoit pas assez d'avoir chassé leur famille impure et scélérate du sol de la liberté. Ce n'étoit pas assez d'avoir écrasé les fédéralistes et leur système désastreux. Ce n'étoit pas assez enfin d'avoir fondé un gouvernement populaire basé sur l'unité et l'indivisibilité de la République; il falloit encore asseoir le gouvernement, l'affermir sur ses bases et le faire triompher des ennemis en tout genre qui se réunissoient pour la saper dans ses fondements.

Les royalistes écrasés, les fédéralistes dispersés, les égoïstes, les sangsues du peuple cherchoient à se rallier; ils s'agitoient en tout sens pour anéantir les droits de l'homme et l'ouvrage sublime de la Constitution qui en dérive.

Vous avez vu le danger, Citoyens représentants, l'orage grondoit, vous l'avez conjuré. Une mesure dont l'histoire des révolutions ne nous offre aucun exemple, une mesure qui n'a pu être que le fruit d'une conception vaste et hardie

(1) Bⁱⁿ, 15 pluv. (suppl¹); J. Sablier, n° 1115; J. Fr., n° 497. Voir ci-après, 17 pluv., n° 65.

(2) Ci-dev^t Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).

(3) C 292, pl. 937, p. 29. Mention dans Bⁱⁿ, 15 pluv. (suppl¹); C. Eg., n° 534.